

GUIDE DE L'ETUDIANT

89-90

S'INSCRIRE

LES FORMATIONS

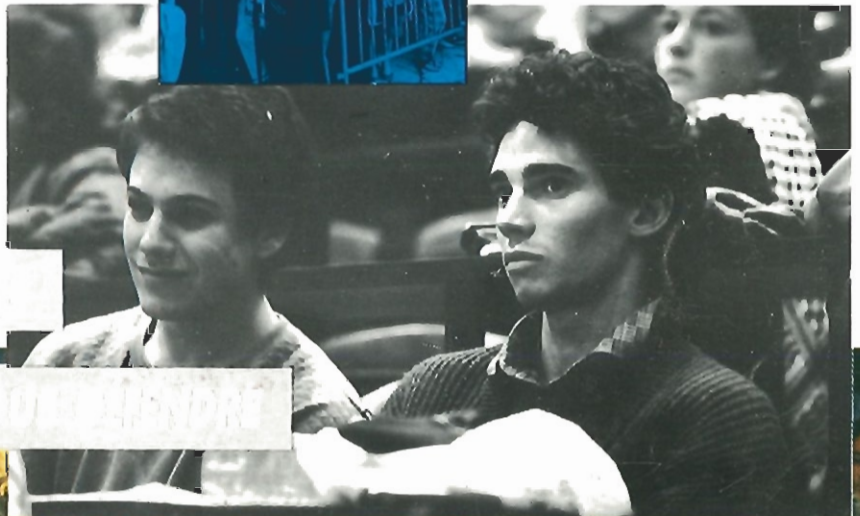
L'AIDE SOCIALE

LES BOURSES

LES CONCOURS

LES ASSOCIATIONS

LES SYMBOLES DE L'ÉTUDIANT



**un
ef**

ÉDITÉ PAR L'UNION NATIONALE DES ÉTUDIANTS DE FRANCE ET SES ÉLUS



Bonjour !

La pochette que tu as entre les mains est destinée à t'aider pour réussir ton inscription à l'université. Elle contient des informations qui te seront utiles afin de t'en sortir dans le dédale administratif et pour déjouer les pièges qui te seront tendus tout au long de l'année pour te faire abandonner tes études.

Ce guide est donc un outil précieux. C'est un élément de référence que tu pourras conserver et consulter lorsque tu en auras besoin. Il te fait connaître tes droits. Ton droit à l'aide sociale, ton droit à étudier dans des conditions dignes, ton droit à choisir librement ta formation. Tes droits tels qu'ils sont, pour que tu puisses les faire valoir.

Il te révèle aussi tes droits tels qu'ils sont remis en cause. Tu le découvriras vite : En permanence et de plus en plus, nous avons besoin de les défendre, de nous défendre. Dès l'inscription, on t'interdit de choisir ta filière, on te fait payer des droits prohibitifs. A la rentrée, les amphis sont bondés, des TD sont supprimés. Les cités-universitaires se dégradent et les loyers augmentent, les bourses sont délivrées au compte-gouttes, le premier tiers n'est versé qu'en Février, les étudiants étrangers sont menacés d'expulsion; au moment des examens, on achève l'écémage en renforçant la sélection. La rentrée qui s'annonce sera une des pires jamais connues.

Si l'on ne décidait pas de nous rassembler pour nous défendre ensemble, des milliers d'entre nous risqueraient d'être exclus des universités, sans aucun diplôme en poche.

Au contraire, toute notre expérience le montre : lorsqu'on décide de riposter à chaque mauvais coup, alors on remporte des succès. Le tout, c'est d'être unis !

Combien d'amphis avons-nous pu dédoubler l'année dernière, combien de TD a-t-on pu sauver ? Au total, par nos luttes de l'an passé, nous avons gagné 500 créations de postes de profs, 50 millions pour rénover les cités-universitaires, l'inscription de milliers de nouveaux bacheliers.

Alors si la rentrée s'annonce noire, pas de raison de baisser les bras.

Le mieux, c'est de nous rassembler et de nous battre ensemble. Quand il s'agit de se défendre, tu peux toujours compter sur l'UNEF.

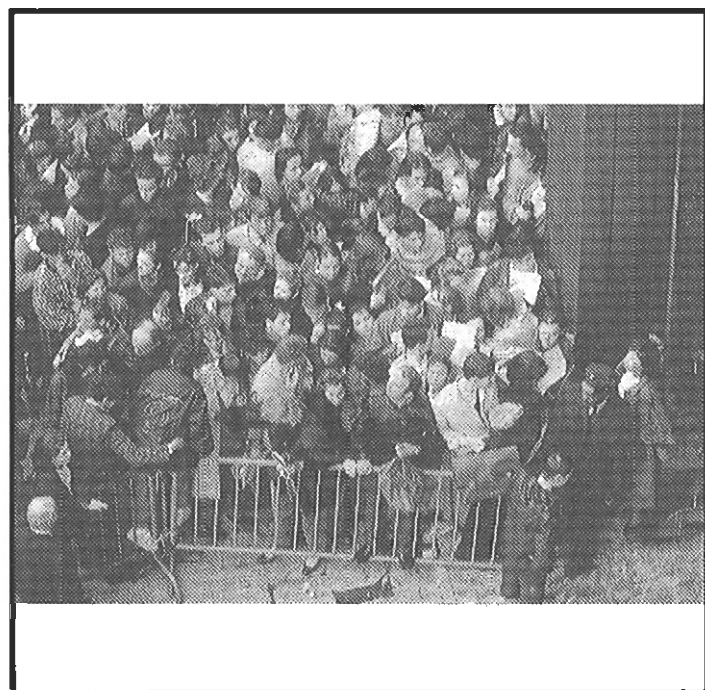
Olivier MEIER
Président de l'UNEF
Etudiant en licence d'Arabe à PARIS III.

Tu viens ou ta vas t'inscrire à la fac.

Une première inscription n'est pas toujours facile.

Trouver un logement, payer les droits d'inscription, la Mutuelle, la sécu, s'y retrouver dans le labyrinthe administratif, les papiers,

Toutes ces tracasseries, dûes au manque de moyens, conduisent beaucoup de bacheliers au renoncement. Encore cette année, le Gouvernement s'est refusé à mettre en oeuvre les moyens nécessaires. Pourtant, une réévaluation du budget permettrait d'arrêter ce gachis et d'ouvrir l'Université à tous.



Inscription administrative -

Ca y est ! Tu as décroché ton bac. Il faut te précipiter dans l'université de ton choix. Après que tu aies fait la queue, on te remettra un dossier (*certaines facs l'envoient*) et on te fixera un rendez-vous. Une fois ton dossier complété, tu te présenteras au lieu et heure de ton rendez-vous. C'est ce qu'on appelle les "chaines d'inscription". Ce sera là un de tes premiers contacts avec le personnel administratif, qui vérifiera ton dossier. Celui-ci doit être complet. Tu vas bientôt avoir le statut d'étudiant, mais il faut que l'on te remette ta carte d'étudiant qui est aussi ta carte de CROUS, mais pour cela, il faut passer à la caisse.....

Frais d'inscription -

Les frais d'inscription comprennent :

- Les droits d'inscription, ils sont fixés chaque année par le Ministère.
- La cotisation à la sécurité sociale étudiante (pour tous ceux qui ont 20 ans ou plus et cela avant le 1er Octobre 1990).
- La mutuelle (facultative).
- Les frais divers (que tu n'es pas obligé de payer, en principe).

Le total se situera autour de 2.500 Francs. Voilà où en est la gratuité de l'Enseignement Supérieur !

Résultat : un grand nombre de bacheliers ne peuvent s'inscrire car ils n'en n'ont pas les moyens.

En gagnant contre la loi de DEVAQUET, les étudiants mettaient un coup d'arrêt à la hausse des droits d'inscription; c'est aujourd'hui dans le même esprit que l'UNEF revendique la réelle gratuité de l'Enseignement Supérieur, et

La double inscription :

Dans le cas où tu es inscrit dans deux formations en même temps, tu paies uniquement les frais d'inscription de ta seconde formation.

L'inscription pédagogique :

Cela fait un moment que tu te déplaces de queue en queue, mais ça n'est pas fini ! Dernière étape : L'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE. C'est là où tu t'inscris dans les différentes U.V. (unités de valeurs), les options de ta filière et les T.D. (travaux dirigés). Elle se fait au secrétariat de ton UFR. Là aussi, il faut rester vigilant : le manque de salles et de profs fait que souvent les TD se chevauchent.

l'ouverture des universités à toutes les origines sociales.

L'UNEF demande que la MNEF revienne à une cotisation unique, et qu'une gestion démocratique permette aux mutualistes de dire leur mot, notamment sur le montant de la cotisation.

Les antennes universitaires -

La saturation des universités, qui est due à l'absence de moyens financiers, a incité les facs à ouvrir des DEUG délocalisés. Ces nouveaux bâtiments en préfabriqué ont l'avantage de ne pas coûter cher (pas de restaurant universitaire ni de bibliothèque) et de parquer les étudiants. Mais cette formation au rabais ne répond pas aux aspirations des étudiants qui veulent de nouvelles universités avec l'infrastructure sociale et pédagogique nécessaire.

Les capacités d'accueil -

D'après la loi SAVARY, le bac est le premier diplôme universitaire. Il garantit l'accès à n'importe quelle filière de premier cycle. Mais ce sont les universités qui fixent les capacités d'accueil, et ceci de plus en plus souvent, dans chaque filière; le manque de place lié au manque de moyens, laisse donc libre cours à tous les dérapages : *numerus clausus (nombre d'entrées limité)*, examens d'entrée, mentions au bac. Ce système de sélection, qui devait être légalisé avec la loi DEVAQUET, est à nouveau à l'ordre du jour, puisque la loi d'orientation de JOSPIN fait disparaître la notion de choix de filière et d'université. Il y a donc nécessité et urgence à ce que tous les bacheliers d'une même filière se rassemblent afin d'exiger que chacun puisse s'inscrire dans l'université et la filière de son choix. A l'accueil comme durant l'année, les élus et associations UNEF sont présents pour t'aider.

Mais comme tu le vois, s'inscrire à la fac n'est pas toujours facile, et pourtant c'est l'un des moments les plus importants dans la vie d'un étudiant. Trop nombreux sont ceux qui se découragent, ou se voient refuser l'accès à la fac de leur choix. Face à ces mesures sélectives, la seule solution, c'est de ne pas rester seul et de se rassembler.

Exonération des droits d'inscription :

- Si tu es boursier, tu ne paies pas de droit d'inscription, ni de sécurité Sociale.

Il faut fournir un justificatif provisoire de bourse.

- Si tu es en instance de bourse, essaie d'obtenir un rendez-vous de remise de dossier le plus tard

possible. Si tu es obligé de faire l'avance, fais-toi rembourser par le secrétariat de ton UFR.

- Si tu n'es pas boursier mais que tu as des problèmes financiers, un arrêt de 1984 permet à 10%

d'étudiants non-boursiers d'être exonérés.

Tu peux aussi refuser de payer les frais divers qui ne sont, en aucun cas, obligatoires. L'Administration omet de te le dire, craignant un trou dans son budget; le rassemblement des étudiants d'AIX-MARSEILLE a permis d'obtenir l'exonération pour 10% d'entre eux. Cela montre bien que partout où nous sommes unis, partout où nous luttons, les perspectives de victoire sont importantes.

36-15 RAVEL :

L'histoire commence à la rentrée 87-88, le Ministère de l'Education Nationale met alors en place un système informatique de pré-inscription par minitel. A l'origine, ce procédé devait permettre aux étudiants d'avoir accès à l'université qu'ils désiraient; mais dans les faits, ce système a permis de sélectionner les étudiants, à PARIS VI, notamment. Cette pratique qui satisfait Mr. JOSPIN, est une tentative supplémentaire pour les universités de choisir leurs étudiants.

Pour parvenir à ce niveau, il faudra doubler les effectifs et amener 80% d'une classe d'âge au niveau du bac, contre 40% actuellement. Ce qui suppose l'ouverture de l'université aux enfants d'ouvriers et donc un effort de formation dès l'école élémentaire et un développement de l'aide sociale pour permettre à chaque bachelier, quelle que soit son origine sociale, d'accéder à l'Université et d'y poursuivre ses études dans de bonnes conditions.

Pour cela, comme pour l'amélioration et la diversification de nos formations, il nous faut obtenir des moyens supplémentaires.

Une bonne formation, c'est l'ambition de chaque étudiant. Or, aujourd'hui, peu d'étudiants sont satisfaits de la formation qu'ils reçoivent. Il est vrai que le constat n'est pas brillant mais nous avons notre mot à dire, en nous rassemblant nous pouvons gagner des améliorations notables.

Les diplômes : des armes anti-chomage

Après le baccalauréat, 85% des titulaires cherchent à poursuivre leurs études. Les diplômes universitaires sont de plus en plus recherchés : à cet égard, l'exemple des bacheliers F, G ou H est très significative : 70% d'entre eux s'inscrivent aujourd'hui dans l'enseignement supérieur contre 50% il y a 10 ans. L'obsession du chômage et de l'emploi explique cette tendance. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer le taux de chômage des jeunes diplômés du supérieur à celui des jeunes en général, après 9 mois de recherche d'emploi :

Dates	Jeunes	Diplômés
1975-77	10%	8%
1980-83	40%	14%

(Sources : C.E.R.E.Q.; Bilan formation-emploi 1983).

en 86, 80% des diplômés du supérieur (maîtrise) trouvent un emploi dans les 18 mois, alors que plus d'un jeune de 16 à 18 ans sur 4 (une fille sur 3) est sans emploi.

Il faut 5 ans pour parvenir à une amélioration de son statut se traduisant par un salaire au niveau de la formation reçue, par titularisation, stabilisation des précaires ou accès à un grade supérieur. Cela veut dire que beaucoup de jeunes vivent une déqualification à l'embauche : il n'est pas rare de voir des diplômés du second cycle passer des concours pour lesquels seul le bac est exigé... Plus que jamais, la RECONNAISSANCE NATIONALE DU DIPLOME est nécessaire pour situer le jeune salarié sur une grille de salaire et dans une convention collective d'entreprise.

C'est pourquoi, en même temps qu'elle exige l'inscription de tous les bacheliers dans la filière de leur choix et refuse les sélections arbitraires sur les notes ou la série du bac, l'U.N.E.F. se prononce résolument pour le maintien des diplômes nationaux.

L'université doit répondre au désir des bacheliers d'être plus et mieux formés. Cependant, ce qui domine aujourd'hui en y entrant est bien souvent l'impression du gâchis.

Le gâchis à l'université

65% des inscrits quittent l'université sans le D.E.U.G. Ce ne sont pas les inscriptions parallèles ou les départs au service national qui expliquent l'énormité de ce chiffre; ce n'est pas le "niveau" des bacheliers qui le justifie, mais la sélection multiforme qui s'exerce tout au long de l'année. Par le manque de chaises et de places en amphi, l'insuffisance numérique de cours du soir et de photocopiés, le niveau insuffisant du nombre et du taux des bourses, un des taux d'encadrement les plus bas.... Selon les filières, ce taux varie de 1 enseignant pour 11 étudiants (sciences) à 1 pour 55 (lettres). Comment s'étonner alors que 40% des bacheliers "A" inscrits à l'université en sortent sans diplôme ! Pourquoi ne pas

DEGRADATION

A TOLBIAC (P1), le labo de langues est mal équipé et dans un état de délabrement avancé.

IUT

Des troisièmes années se mettent en place avec des droits d'inscription prohibitifs; 4.000, 5.000 F. deviennent monnaie courante et l'élitisme se renforce.

Projet ERASMUS

10% d'étudiants devraient pouvoir étudier à l'étranger. C'est peu et ce n'est pas à la portée de tout le monde. En fait, 0,3% des étudiants en bénéficie. Le programme européen se ferait-il sans les étudiants ?

Projet JOSPIN

Il ne comporte pas de programmation budgétaire pour atteindre les objectifs qu'il fixe. Il ne fait qu'enterrer le constat de délabrement et de retard de l'Enseignement Supérieur en France.

développer des formations pluri-disciplinaires à l'attention des étudiants en Lettres-Sciences humaines ne se destinant pas à l'enseignement ? D'autant que M. JOSPIN lui-même reconnaît qu'il faut former un grand nombre d'instituteurs et de professeurs.

Il faut prendre le contre-pied de la solution actuelle qui consiste à "écrémer" les filières aux débouchés actuellement difficiles, en leur donnant au contraire plus de moyens pour se diversifier, s'améliorer. Il faut, là comme ailleurs, mais là plus qu'ailleurs, faciliter les remises à niveau, les passerelles et les possibilités d'orientation. Là où les moyens ont été alloués de façon suffisante, les expériences (D.E.U.S.T., Année zéro ...) ont permis une augmentation sensible des réussites.

Il faut plus de diplômés

Aujourd'hui, l'université se contente de reproduire à sa sortie l'actuelle structure de l'emploi dans les entreprises qui résulte d'un flux d'embauche datant de 10 à 15 ans, au lieu d'anticiper sur ces stocks d'emplois pour être en phase avec les progrès scientifiques et techniques dont on voit déjà les conséquences sur les emplois des secteurs dits modernisés (tableau 3) :

1982 Ministère de l'Education nationale	Niveaux de sortie	%
I et II (2 ^e et 3 ^e cycle du supérieur (ingénieurs concours)	10	
III et IV (1 ^{er} cycle du supérieur, bac)	28	
V et VI (CAP, BEPC, BEP, rien)	62	

2	Catégorie socioprofessionnelle dans les entreprises	%
3. Encadrements, ingénieurs, professeurs, intellectuels, supérieurs ..	10	
4. Techniciens, maîtrise, cadres moyens	27	
5-6 Employés, ouvriers ..	63	

3	Secteurs modernisés	Carrières aux niveaux	%
Niveaux I/II	20		
Niveaux III/IV	40		
Niveaux V/VI	40		

Pour parvenir à ce niveau, il faudra doubler les effectifs et amener 80% d'une classe d'âge au niveau du bac, contre 40% actuellement. Ce qui suppose l'ouverture de l'université aux enfants d'ouvriers et donc un effort de formation dès l'école élémentaire et un développement de l'aide sociale pour permettre à chaque bachelier, quelle que soit son origine sociale, d'accéder à l'Université et d'y poursuivre ses études dans de bonnes conditions.

Pour cela, comme pour l'amélioration et la diversification de nos formations, il nous faut obtenir des moyens supplémentaires.

Art et Archéo (PARIS I)

Un mouvement a permis de réintégrer 3 profs dont les postes avaient été supprimés... en se rassemblant, on peut gagner.

Manque de profs.

Les luttes des étudiants en Novembre 1988 ont permis de gagner la création de 500 postes supplémentaires. C'est beaucoup mais bien en-deça de ce qu'il nous faut... Il en manque plus de 500 dans les trois Universités lilloises.

D.E.U.G. délocalisés : porte ouverte ou cul de sac ?

Deux mots sur ce que l'on nous présente comme une solution aux problèmes du D.E.U.G. : les antennes délocalisées. Examinons les exemples d'Ils-de-France créées en 1987 :

LIEU	UNIVERSITE	NOMBRE DE PLACES CREEES	FILIERES
Versailles	Paris VI	300	Deug A, Deug B
Malakoff	Paris V	150	Deug A.E.S
Melun	Paris II	400	Deug Droit, Deug Sc. Eco
Paris Centre (Ste Hyppolite)	Paris I	150	Deug Droit
Saint-Quentin en Yvelines	Paris X	150	Deug A.E.S
Total		1 150	

(Source : "Le Monde de l'Education", juillet-août 1987)

Cette année, 350 nouvelles places ont été créées en Ils-de-France..... pour 10.000 nouveaux bacheliers supplémentaires !

Un premier constat numérique : ce ne sont pas les Deug délocalisés qu'il faut créer, mais des universités entières pour résoudre le problème de l'engorgement des facs parisiennes.

D'autre part, l'université doit la qualité de son enseignement aux liens privilégiés qu'elle entretient avec la recherche. La présence sur le même campus d'étudiants de tous les cycles, de départements de recherche à côté des unités de formation et des structures essentielles que sont les bibliothèques universitaires, sans parler des restos-U et des cités-U, est la garantie d'un enseignement à la pointe de la recherche qui permet de concevoir sa formation comme un tout et de réfléchir à l'avance sur les choix à faire d'année en année.

A Caen, les étudiants, avec l'UNEF, ont obtenu l'annulation de la mise en place d'un Deug délocalisé à Saint-Lô; ils continuent à se battre pour l'allocation de moyens supplémentaires permettant l'accueil des nouveaux bacheliers dans leur fac, plutôt que de les excentrer loin des structures universitaires. Voilà le sens des positions de l'U.N.E.F. à l'encontre de ces antennes. Là où elles existent déjà, il faut obtenir qu'elles s'augmentent d'outils convenables (B.U., Cités-U, etc...) et de seconds et troisièmes cycles, jusqu'à devenir des universités complètes !

s'inscrire à l'université, acheter les bouquins, payer un loyer, tout cela coûte cher, et est souvent un handicap pour rentrer en fac. Dans ce contexte, l'aide sociale envers les étudiants est un enjeu fondamental pour l'accès du plus grand nombre à l'Enseignement Supérieur.

FAIRE UNE DEMANDE DE CHAMBRE EN CITE-U

FAIRE UNE DEMANDE DE CHAMBRE EN CITE-U

Les demandes de chambres en Cités-U se font généralement à partir de la mi-Janvier au CROUS de ton académie. C'est à ce moment là que tu peux retirer ton formulaire de demande que tu dois rapporter avant le 1er Mars. Les admissions se font sur critères sociaux, avec dans certains CROUS des critères discriminatoires supplémentaires (par exemple, limite d'âge à 26 ans).

Attention - une demande sur deux est refusée, c'est pourquoi l'UNEF et la FRUF demandent le doublement de places en cités.

LA FRUF

La Fédération des Résidences Universitaires de France est l'organisation qui aide les résidents à se rassembler pour défendre leurs droits. La rénovation des cités déjà existantes, la construction de nouvelles résidences, font partie de ses revendications majeures.

La FRUF participe aussi à l'animation des résidences.

FRUF - Résidence Jean ZAY
D7 RU A
92600 - ANTONY.

LE CROUS

Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires a pour but de favoriser et d'améliorer les conditions de vie des étudiants ou des élèves des établissements d'enseignement supérieur. Il y a un CROUS par académie, c'est lui qui gère les Cités-U et les Restau-U.

L'UNEF demande le doublement des crédits alloués aux oeuvres pour que celles-ci puissent répondre pleinement à leur mission.

Aide Sociale : une priorité.

Pour toi qui vient de t'inscrire à la fac, manger au restaurant-universitaire, obtenir une chambre en cité, avoir accès à des soins décentes, tout cela te semble normal.

Pourtant ces droits sont gravement remis en cause. La privatisation des oeuvres, le désengagement financier de l'Etat dans l'aide sociale vont bon train, et à chaque fois, c'est nous qui payons plus.

Premier exemple : - le prix du ticket de restaurant-universitaire :

Celui-ci devrait passer pendant les vacances de 9F60 à 10F10. Cette nouvelle augmentation succède à beaucoup d'autres puisque le prix du ticket est passé entre 1985 et 1989 de 8F75 à 9F60.

Cette situation est le résultat de la fin de la parité entre l'Etat et l'étudiant dans le prix du repas. De plus, ces augmentations ne correspondent à aucune nouvelle construction de restaurant-universitaire ni à une amélioration substantielle des repas. Certains centres universitaires ne disposent même pas de structure de restauration, si ce n'est des cafétarias privées où pour le prix d'un ticket de restaurant-universitaire, on n'a qu'un sandwich.

Deuxième exemple : - les loyers en cité universitaire :

Ceux-ci devaient aussi augmenter pendant les vacances. A PARIS, ils vont passer le 1er Juillet à 580 F par mois. Cette mesure restreint l'accès des jeunes issus des milieux défavorisés à un logement décent près de leur lieu d'étude, et là encore, ne correspond à aucune amélioration. Les chambres font toujours 9m², il n'y a pas de nouvelles constructions de cités et les anciennes ne sont pas rénovées.

Dans certains CROUS, comme à BORDEAUX, l'administration pousse le scandale jusqu'à ne repeindre que les façades des cités donnant

LA MNEF

La Mutuelle Nationale des Etudiants de France a été créée en 1948 par l'UNEF. Actuellement, le manque de démocratie dans sa gestion et ses cotisations multiples font qu'elle ne répond plus à sa mission d'origine : assurer l'égalité de tous pour l'accès aux soins.

L'UNEF propose le retour à la cotisation unique, ainsi qu'une gestion démocratique de la MNEF afin que celle-ci redevienne véritablement une Mutuelle accessible à tous les étudiants.

LES BOURSES

Les bourses sont directement gérées par le rectorat. Les dossiers sont à retirer au secrétariat de l'établissement fréquenté (lycées pour les élèves de terminales, université ou Ecole pour les étudiants), dès le début du 2ème semestre. Ils doivent en général être ramenés avant le 1er avril.

L'UNEF demande le doublement du nombre et du montant des bourses, car avec 1.400 F. par mois au maximum, il est difficile d'étudier dans de bonnes conditions. Le CNOUS (Centre Nationale des Oeuvres Universitaires et Scolaires) évaluait en 1987 le budget minimum d'un étudiant en province à 2.952 F., et pour Paris à 3.552 F.

L'UNEF demande aussi que les critères d'attribution soient révisés afin que l'on prenne en compte la situation réelle de l'étudiant et non celle de ses parents.

LES RESTAURANTS UNIVERSITAIRES

Les Restau-U sont accessibles à tous les titulaires de la carte d'étudiant ainsi qu'aux porteurs de la carte jeune. Les prix du ticket étudiant devait passer pendant les vacances de 9 F 60 à 10 F10.

L'UNEF dénonce les augmentations successives du prix du repas et réclame le retour à la parité entre l'Etat et l'étudiant abandonnée en 1983.

L'UNEF dénonce aussi la mise en place de chaînes à suppléments qui instaure une véritable discrimination entre étudiants, les uns ayant le droit au repas du pauvre et les autres aux brasseries et autres cafétarias.

sur la route, afin de sauver uniquement les apparences face au public; tant pis si l'hiver il n'y a pas de chauffage dans les chambres.

Troisième exemple : - la Sécurité Sociale et les Mutuelles :

Depuis le désengagement de l'Etat dans la Sécurité Sociale, non seulement la cotisation a augmenté, mais en plus, on a vu fleurir les cotisations multiples pour les Mutuelles (MNEF, SMER, MNJ). Ainsi, on arrive à un système de santé à plusieurs vitesses, où ceux qui ont les moyens de déboursier plus de 2.000 F. en début d'année (*frais d'inscription + sécurité sociale + mutuelle*) peuvent être remboursés intégralement, tandis que les autres sont obligés de supporter une partie de leurs frais de santé.

Face à ces problèmes, l'UNEF propose de doubler le budget de l'ensemble de l'aide sociale. C'est ce dont nous avons besoin pour doubler le nombre de places en Cités Universitaires et améliorer les conditions de restauration dans les facs. C'est ce dont nous avons besoin pour un retour à une cotisation unique pour les mutuelles.

L'UNEF se prononce aussi pour le doublement du nombre et du montant des bourses, ainsi que pour leur mensualisation. A l'heure où les banques, à grand coup de renforts médiatiques, proposent des crédits études, où certains voudraient qu'ils deviennent un droit pour tous, nous affirmons qu'avoir les moyens d'étudier est un droit et non une simple prestation de service sur laquelle certains se font du fric ! Notre formation est un investissement pour l'ensemble du pays, l'Etat doit nous donner les moyens d'étudier !

Aujourd'hui, on ne cesse de nous répéter : il faut 2 millions d'étudiants en l'an 2000; cela passe forcément par un investissement de l'Etat dans l'aide sociale. En effet, 2 millions d'étudiants en l'an 2000, cela signifie ouvrir massivement l'université aux jeunes issus des milieux défavorisés puisque 80% des fils de cadres supérieurs et professions libérales sont déjà scolarisés dans le supérieur.

Le rapport annexé au projet de loi de Lionel JOSPIN affirme qu'une aide sociale accrue et diversifiée devra accompagner la croissance des effectifs des lycées et des établissements d'enseignement supérieur. Bien reçu Monsieur le Ministre, alors donnez-nous les moyens.

Nous sommes à l'université pour nous former à un métier, pour obtenir une réelle qualification. Cela passe par un enseignement de qualité, par des moyens suffisants pour étudier.

Tout cela passe également par la réussite aux examens. C'est ce qui nous permet d'obtenir un diplôme avec lequel nous pourrions faire valoir la formation que nous avons suivie.

**DEFENDONS-NOUS !
FAISONS RESPECTER NOS DROITS !**

- * ANONYMAT DES COPIES
- * DOUBLE CORRECTION DES EPREUVES
- * DROIT DE VOIR SA COPIE ET DE LA DEFENDRE DEVANT LE JURY
- * MAINTIEN DE LA SESSION DE SEPTEMBRE
- * BOYCOTT DES EXAMENS PORTANT SUR DES SUJETS NON VUS EN COURS
- * REFUS DES SACCAGES GENERALISES

Le contrôle des connaissances durant notre cursus universitaire se traduit par des examens dans chacune de nos matières (UV : unité de valeur). Ces examens se présentent sous deux formes :

- le contrôle continu : il repose sur un contrôle tout au long de l'année (jusqu'à généralement début Juin) sous forme de différents travaux : partiels (chaque semestre) et d'exposé(s), voire d'autres travaux (dissertation, fiche de lecture, dossiers,...). Le contrôle continu permet de juger de son travail tout au long de l'année. L'assuidité au cours en TD compte dans la moyenne globale (les boursiers doivent s'inscrire en contrôle continu).
- L'examen final : contrairement au contrôle continu, il a lieu uniquement à la fin de l'année et est composé d'un écrit et d'un oral, comme le bac ! Inscrit en

examen final, vous pouvez toujours assister au cours en amphi et avec l'autorisation du chargé de TD assister au cours de TD.

S'il y a échec aux examens en contrôle continu ou en examen final, une session est prévue en Septembre, session dite de rattrapage. Aux vues du pourcentage d'échec, elle exige un travail complet et rigoureux, cette session se traduit par un véritable saccage.

L'obtention du diplôme est conditionnée par l'obtention de toutes les UV. Pour ce qui est du passage en année supérieure, les situations diffèrent de par la nature de la filière (UFR, UER...). Pour certaines filières, il y a un nombre minimum d'UV à obtenir pour passer de 1ère en 2ème année, pour d'autres, il s'agit d'obtenir des blocs d'UV dits fondamentaux.

Dans certaines filières, il n'existe qu'un examen final avec un pourcentage de

Quelques informations

Voici quelques informations pratiques :

Les transferts : Il faut demander le transfert de son dossier universitaire au président de l'université d'origine,

- dès la proclamation des résultats si tu es admis à la session de juin,

- avant la mi-October dans les autres cas.

Les équivalences : il faut en faire la demande au secrétariat de ton université.

Ton dossier sera, en principe, examiné par une commission composée d'enseignants selon l'U.F.R. choisie.

Les dérogations : en principe on a trois ans pour obtenir un DEUG. Pour passer une 4ème année en DEUG (soit tripler une année, soit redoubler les deux ans), il faut faire une demande de dérogation au président de l'université en expliquant les causes, les motifs de la demande. Cette démarche doit se faire dès la fin de la session de septembre.

contrôle continu, on passe en année supérieure si l'on obtient la moyenne sur l'ensemble des matières (écrits + oraux + contrôle continu). Là aussi, il existe une session de rattrapage.

Le système du contrôle des connaissances, par voie d'examens, s'il apparaît garantir une juste méthode qui reconnaît à chacun de nous le travail que nous effectuons, est pénétré de nombreuses irrégularités. Ces irrégularités vont de la correction arbitraire à de véritables saccages : la moitié ou les trois quarts de l'amphi de première année ou de licence n'ont pas la moyenne, voire un zéro.

Au partiel de TD en contrôle continu, rares sont les tentatives de saccages ou alors elles sont flagrantes, comme le sujet hors-programme qui se doit d'être refusé par tout le groupe de TD. Pour les cas individuels, les doubles corrections peuvent être obtenues de la part d'un autre chargé de TD.

Mais le plus important demeure les saccages de grande ampleur : quand deux cents, quatre cents sont concernés. Ils ont lieu en amphi à la session de Juin et de Septembre. Ces saccages s'inscrivent dans une sélection organisée et planifiée qui débouche sur une véritable hécatombe (plus de 60% d'échecs).

Certains enseignants remettent en cause le "niveau des étudiants", d'autres se retranchent derrière la mauvaise qualité de l'enseignement, d'autres encore avouent qu'il s'agit de sélection.

Quels que soient les arguments, le bilan est là : 80% des étudiants n'obtiennent pas leur DEUG en 2 ans. Dès lors, l'argument de l'inaptitude des étudiants, l'étiquette de tir-aux-flancs, sont davantage fondés sur la volonté de nous culpabiliser que sur la réalité.

La réalité qui explique ce pourcentage alarmant n'est autre que celle que nous vivons et que tous les bacheliers connaissent dès leur arrivée à l'université : un tissu d'embûches, des files d'attente aux inscriptions, aux TD et amphis surchargés, aux locaux et matériels vétustes, aux manques de profs et d'ouvrages suffisants dans les bibliothèques et jusqu'à l'arbitraire des *numerus clausus*, des droits supplémentaires et des hausses de droits d'inscription.

Cette année, d'après les sources gouvernementales, 60.000 bacheliers supplémentaires sont attendus. L'exclusion, la sélection vont prendre encore de l'ampleur. Or, si à long terme le règlement de cette situation passe par l'augmentation du nombre de professeurs, la rénovation des locaux, la création de nouveaux centres universitaires et donc par un budget de l'enseignement supérieur conséquent, des solutions immédiates existent. L'année dernière (1988-1989) dans les amphis ou TD où les étudiants se sont rassemblés et ont exigé des dédoublements de cours, des doubles corrections contre le saccage organisé aux examens, il y a eu gain de cause par les étudiants. Par contre, la réponse isolée, individuelle a démontré l'échec de cette solution.

L'association UNEF est présente dès l'inscription des bacheliers pour informer, conseiller, et surtout défendre toutes celles et tous ceux qui s'entendent refuser leur inscription.

Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons gagner

En butte aux tracasseries administratives, mis à la porte des cités-universitaires, parfois expulsés hors de France, les étudiants étrangers font figure de boucs émissaires de l'austérité des universités. On voudrait nous diviser mais les solidarités restent fortes. La loi JOXE remplace la loi PASQUA. Pourtant, l'arbitraire demeure.

Au moment des inscriptions, les Universités tentent d'imposer des quotas pour l'accueil des étudiants étrangers en provenance, pour la grande majorité, des pays du tiers-Monde.

La première inscription à la Faculté en FRANCE se transforme rapidement pour l'Etudiant étranger en une accumulation de difficultés administratives. Ensuite, après ce premier obstacle de taille franchi, l'attente dans les services des Préfectures, en vue d'obtenir un titre de séjour, a un caractère particulièrement inhumain.

Maintes fois, l'UNEF s'est insurgé contre le fait que l'administration française fasse attendre des heures durant, sous la pluie, pour une simple formalité.

La loi PASQUA :

La loi Pasqua, votée en Septembre 1986, vise à réglementer la situation de séjour et d'entrée des étrangers, ces mesures d'exception, arbitraires et particulièrement inhumaines, lui ont valu d'être sévèrement condamnée par toutes les organisations humanitaires.

Ce ne sont pas les aménagements apportés par le Ministre de l'Intérieur, Mr. JOXE, qui mettront fin à l'arbitraire de la Loi PASQUA. L'essentiel en a été préservé, à savoir : l'existence des mesures d'exception dont l'expérience nous montre à quel point elles se conjuguent facilement avec la présomption de situation irrégulière - (voir ci-contre).

Circulaire discriminatoire :

La circulaire du CNO (Centre National des Oeuvres), tombée en Mai 1989, va dans le même sens de plus de discrimination raciste; elle recommande qu'aucun étudiant étranger ne puisse voir sa demande en logement universitaire satisfaite s'il n'est pas boursier du Gouvernement français.

Cela reviendrait à dire, en résumé, que selon des principes de discrimination raciale, les Etudiants étrangers en provenance des pays du tiers-Monde, n'auraient pas le droit d'étudier en France ?

L'arbitraire doit cesser, saisissons-nous de l'exemple de ces 30 étudiants étrangers de PARIS VII qui, l'an dernier en Octobre, se sont battus avec le soutien actif de l'UNEF, pour obtenir leurs inscriptions à la fac. Cette année encore, il nous faudra nous battre ensemble, pour faire respecter nos droits à étudier dans de bonnes conditions, quelle que soit notre origine sociale ou géographique.

Quelques exemples des expulsions à la mode PASQUA-JOXE

Emmanuel OKOHNAN : 22 ans, Nigérian, étudiant à PARIS VIII. A les quatre cinquièmes de son DEUG. A donc été autorisé à s'inscrire en licence de sociologie pour l'année 1988-1989; sa femme attend un enfant. Motif de l'expulsion : sous prétexte qu'il n'a pas le DEUG complet, la préfecture considère qu'il n'est pas un étudiant sérieux et que son inscription universitaire est une troisième première année. Doit être expulsé le 18 mai.

Anna-Maria BIZOSO ; Italienne, en licence cinéma à Censier. En France depuis 1985. Motif de l'expulsion : refus de renouvellement en 1987, sous prétexte qu'elle a travaillé.

Toufik BOURASSI : Marocain, 26 ans, étudiant à Jussieu (DEA), venu à la demande de l'université. Motif : demande une carte de séjour déposée après expiration de son visa touristique.

Pour un meilleur accueil et de meilleures conditions de vie pour les étudiants étrangers.

Nous proposons :

1. Que les services des oeuvres simplifient et facilitent les démarches des étudiants étrangers pour l'obtention de titre de séjour et de logement;
2. Qu'un logement en cité-U soit offert aux étudiants pour leur première année en France et que les oeuvres facilitent ensuite l'accession à un logement H.L.M. ou autre;
3. Que les étudiants boursiers bénéficient des mêmes droits que les boursiers français.

Tu es étudiant étranger. On te refuse une place en fac.

Ensemble, avec tous les anti-racistes, on peut imposer Justice.

ADHERE à l'UNEF

Nom Prénom

Université Etudes

Adresse

Tél.

A renvoyer à UNEF, 52, rue Edouard Pailleron -
75019 PARIS

Première inscription dans une université française.

Les étrangers souhaitant une première inscription en premier cycle en France doivent suivre une longue démarche appelée demande d'inscription préalable. Un dossier doit être retiré avant le 15 Janvier de l'année précédant l'inscription auprès des services culturels de l'ambassade de France du pays d'origine (éventuellement par correspondance). Ce dossier doit être retourné avant le 1er Février avec choix de deux universités. Par la suite, la procédure suit son cours selon le déroulement suivant.

Calendrier des démarches à effectuer

Entre le 1er Décembre et le 15 Janvier : retirer le formulaire auprès du service (ou le demander par correspondance en langue française). Si le candidat réside en France, ce formulaire ne pourra être délivré par une université qu'au vu du permis de séjour requis. Si tu n'en possèdes pas, demande le dossier par correspondance à l'ambassade de France de ton pays.

Avant le 1er Février : remettre le formulaire dûment rempli au service qui l'a délivré, justifier des titres requis. Un récépissé sera remis (formulaire F).

Avant le 1er Mars : à la date de convocation (formule E), passer l'examen de français si le candidat n'en est pas dispensé.

Avant le 15 Mars : le dossier est transmis à la première université demandée. La première université fait connaître sa réponse (formulaire C). En cas de refus, elle transmet elle-même le dossier à la deuxième université.

Avant le 15 Mai : la deuxième université communique sa décision (formulaire D). En cas de refus, elle y joint les notes obtenues à l'examen (elle conserve le dossier). En cas de réponse favorable, envoyer par retour du courrier une lettre de confirmation.

Avant le 10 Juillet : en cas de double refus, le candidat pourra adresser une demande au Ministère de l'Education Nationale, 75732 Paris Cedex 154, en vue d'une autre affectation.

Avant le 15 Septembre : le ministre fait connaître la réponse donnée à la demande du candidat.

N.B. : Pour tous les délais prescrits, le timbre de la poste fera foi.

Les étrangers titulaires d'une carte de séjour peuvent directement retirer leur dossier selon la même procédure auprès de l'université de leur choix.

Tu ne peux choisir une université de la région parisienne que si ton père, mère, frère ou soeur réside à Paris et prend en charge ton hébergement ou si tu y as déjà un travail. Il faut alors joindre au dossier les pièces justificatives ainsi qu'une demande de dérogation à la "régionalisation".

Les étudiants n'ayant pu suivre la procédure ou n'ayant pas été acceptés peuvent déposer une demande de dérogation argumentée auprès d'un président d'université.

L'examen de français

Il a pour but d'évaluer la capacité de l'étudiant à suivre les cours, et est organisé vers le mois de Février. Il peut aboutir à un refus d'inscription ou à une inscription

sous réserve que l'étudiant suive des cours de soutien en français.

L'examen comporte une épreuve "technique", selon les études choisies : lettres, sciences, droit-économie...

Sont dispensés de cette examen les titulaires d'un diplôme équivalent au bac dont la majeure partie des épreuves se déroule en français, les boursiers du gouvernement français et les étudiants venus dans le cadre d'accords intergouvernementaux.

Oeuvres et étudiants étrangers

Les étudiants étrangers, plus encore que les Français sont confrontés à des problèmes de revenus, de logement, de couverture médicale et sociale, problèmes des familles des étudiants

Le service d'accueil pour les étudiants étrangers du C.R.O.U.S. s'occupe, d'une façon qu'il faudrait développer, de l'information pour ces futurs étudiants.

Les étudiants étrangers représentant 17% des résidents en cité-U. Pour les autres, de graves problèmes de logement se posent liés en partie aux garanties de location qui sont demandées et au faible parc de location dans les grandes villes universitaires.

On estime à 60.000 le nombre d'étudiants étrangers ne bénéficiant pas de la sécurité sociale.

L'entrée en France et la demande d'un titre de séjour

L'entrée en France est généralement soumise à un visa de séjour à titre étudiant (exception faite de certains pays pour lesquels un tryptique remis à la frontière du pays d'origine doit être rempli et temponné lors de l'entrée en France).

Pour obtenir sa carte de séjour, l'étudiant doit dans les trois mois suivant son entrée en France prouver à la Préfecture son inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur et justifier des moyens suffisants d'existence (actuellement 1.600 Frs par mois). Pour prouver ces moyens, l'étudiant peut présenter des prises en charge par un proche (avec fiche de paie à l'appui), des attestations de bourses, relevés de compte bancaire ... La préfecture doit tenir compte des facilités tel que l'hébergement assuré chez un parent.

Conditions de travail

Bien des étudiants étrangers ont besoin de travailler pour financer leurs études. Mais ce n'est pas chose facile, la circulaire MASSOT (Octobre 1984) venant aggraver la réglementation déjà draconienne. Les étudiants étrangers n'ont pas le droit de travailler au cours de leur première année de séjour en France à titre d'étudiant, "puisque'ils ont dû prouver qu'ils avaient les ressources nécessaires pour obtenir leur carte de séjour". Par la suite, il est possible d'obtenir une "autorisation de travail temporaire" auprès de la direction départementale du travail, valable au maximum 6 mois mais renouvelable. L'intéressé devra fournir à l'appui de sa demande les pièces suivantes :

- une carte de séjour;
- un engagement de travail précisant la profession, le salaire et les conditions de travail (toujours très difficiles à obtenir);
- une demande de l'intéressé justifiant sa demande;
- la carte d'étudiant.

Cette autorisation peut également être délivrée sous certaines conditions au conjoint de l'étudiant.

Il est également possible d'obtenir une autorisation de travailler pendant les vacances universitaires (maximum trois mois).

Il y a des moments où un zéro devient pénible sur une copie d'examens; mais à d'autres moments, c'est un vrai plaisir, une urgence, un cri de combat :



- Zéro armes nucléaires, chimiques, neutroniques, d'ici l'an 2000,
 - Des moyens pour la vie, pas pour la mort,
 - Arrêt des essais nucléaires français et étrangers,
- Voilà les trois axes de mobilisation, de lutte que se sont fixés les pacifistes du mouvement zéro.

Vous avez dit zéro !

Le mouvement zéro s'est fondé le 9 Juin 1987 autour d'un appel lancé à la jeunesse; mouvement totalement indépendant, fait par des jeunes pour les jeunes; jeunes qui en ont marre de la menace d'un 3ème millénaire radioactif; qui ne veulent plus de cette course aux armements ruineuse et inutile.

Les essais

Ils ne servent qu'à perfectionner de nouvelles armes; le maintien de notre potentiel nucléaire n'en a pas l'utilité (source scientifique, " la recherche "). La France, même si elle réduit le nombre (de 8 à 6 pour cette année) : c'est encore 6 de trop.



Nous condamnons et condamnerons comme il se doit chaque essai et nous encourageons toute proposition visant à l'arrêt de ces essais. Avec les pacifistes du Pacifique Sud (que nous rencontrons souvent), nous appelons à une mobilisation encore plus grande pour mettre un terme à ce désastre éco(-nomique et -logique).

Relations avec d'autres mouvements pacifistes français et étrangers :
Oui, oui et oui, en respectant les sensibilités différentes

et l'indépendance de chacun; nous n'hésitons pas à nous avouer nos amitiés (ce serait dommage de ne pas le faire, non !).

C'est avec les pacifiques et les verts de RFA que nous avons marché à BOLDINGINE contre la brigade Franco-allemande puis à STRASBOURG contre la modernisation des armes nucléaires. Nous appelons à développer les jumelages entre universités allemandes et françaises.

C'est avec les pacifistes de l'EUROPE (de l'atlantique à l'Oural) que nous participons à des manifs; enfin, dans le reste du monde où tant de pays sont victimes du gouffre économique des dépenses militaires, ça ne nous laisse pas indifférents.

Et nous les avons rencontrés de nouveau au Festival Mondial de la Jeunesse en Juillet à PYONG-YANG pour exiger un monde sans armes, un monde de paix.

Dépenses !

Comment accepter le fait que le budget militaire (222 milliards de francs) devienne le 1er budget de la nation (déjà 3ème force nucléaire mondiale), alors que notre formation, notre culture, notre santé et notre environnement exigent plus de moyens.

C'est notre vie !

Alors : pétitions, manifs pour l'abrogation de la loi de programmation militaire (476 milliards sur 5 ans soit

= 1 milliard de centimes par heure

Déjà de nombreuses pétitions ont été remplies, il en reste (écrire au mouvement pour signer faire signer).

Si votre avenir vous intéresse, la première assurance sur la vie c'est :

MOUVEMENT ZÉRO - 74, rue J.J. Rousseau - 75001 PARIS
et pour plus de sécurité et de prévention,
ORGANISEZ-VOUS,
ORGANISONS-NOUS en Rezo-Zéro-fac, partout en France.

Comment y parvenir ?

La paix a besoin de chacun et chacun a besoin de la paix. Nous appelons tous les jeunes - quels que soient leur sensibilité, leur mode de vie, leurs aspirations ou leurs opinions, à nous rejoindre pour imposer ces trois objectifs aux décideurs du monde et faire entendre raison à notre gouvernement. Notre nombre et notre unité seront la condition de notre succès.



APPEL

1. Alerte à la bombe

Nous sommes nés avec la bombe atomique, à la merci d'un geste délibéré ou d'une erreur technique. En cas de conflit nucléaire, il n'y aura pas de vainqueur car il n'y aura pas de survivants.

Nous avons des raisons d'avoir peur :

- Les stocks d'armes ont une capacité de destruction égale à un million de fois Hiroshima

- Ils peuvent exterminer 28 fois chacun d'entre nous !

- Un seul sous-marin nucléaire Trident a un potentiel de destruction équivalent à plusieurs fois la deuxième guerre mondiale. La France en possède six.

- A chaque être humain, correspond une charge de 3 tonnes de T.N.T.

2. Des moyens pour la vie, pas pour la mort

En France, le budget militaire annuel s'élève à 222 milliards de francs. Alors que le déficit de la sécu est de 21 milliards de francs. Dépenser tant d'argent pour l'armement au lieu de créer des emplois, c'est une injure aux jeunes chômeurs.

Un budget supplémentaire de 500 milliards de francs sur cinq ans vient d'être voté pour fabriquer de nouvelles armes, soit trois fois le budget de l'éducation nationale.

Dix pour cent des dépenses d'armement dans le monde suffiraient à enrayer la famine.

La somme consacrée à l'armement mondial en 1986, soit 1000 milliards de dollars, représente la dette totale des pays en voie de développement.

Des sommes fabuleuses sont ainsi gaspillées, soit pour ne jamais servir, soit pour mettre en péril l'espèce entière. Autrement dit, les peuples se ruinent soit pour rien, soit pour leur suicide.

Cet argent doit servir à la vie : résoudre les grands problèmes de la famine, du chômage, de l'éducation, de la santé....

3. Le monde moderne doit s'affronter passionnément à coup d'idées, non plus sauvagement à coup de canons.

"Il faut que les chefs d'Etat comprennent, si avides de gloire future, si pleins d'orgueil soient-ils, qu'on ne peut plus aujourd'hui se grandir par l'épouvante qu'on inspire, et que les seuls gestes historiques, ceux qui comptent dans la mémoire des peuples, sont des gestes d'apaisement, créateurs de sécurité et d'espérance".

Qu'elles brandissent un drapeau rouge ou blanc, qu'elles prient Dieu, Allah ou Jehovah, qu'elles soient noires, blanches ou jeunes, pauvres ou riches, les nations comme les personnes doivent enfin comprendre qu'il vaut mieux coopérer que s'entretuer. Dans le passé, quand on a préparé la guerre, on a fait la guerre.

Eliminons définitivement la possibilité de déclencher le génocide final.

4. NOUS EXIGEONS :

- Zéro arme nucléaire d'ici à l'an 2000

- L'arrêt des essais nucléaires français et étrangers

- Des moyens pour la vie, pas pour la mort.

Nous nous engageons à faire pression sur le gouvernement français et, à travers lui, sur les gouvernements du monde, pour que cesse l'escalade vers l'apocalypse.

Nous sommes tous concernés par la paix, sous peine de mort. Il faut agir sans délai et par tous les moyens.

Gagner la paix, c'est possible.

Agissons tous ensemble dans le :=

"MOUVEMENT ZERO"

- Diffusons et faisons signer cet appel

- Créons des comités de base

- Organisons des "rézo-zéro" partout en France

Pour ne pas me laisser faire, parce qu'en
permanence j'ai besoin de me défendre ;
Une urgence : ne pas rester isolé.

L'UNEF, c'est mon syndicat, utile pour riposter aux
mauvais coups, utile pour me faire entendre.

J'y adhère.

*moi aussi
je rejoins l'UNEF*

Nom - Prénom :

Adresse :

Université :

Filière-Cycle

Cotisations : 50 F ☐

100 F ☐

A retourner à l'UNEF, 52 rue Edouard Pailleron - 75019 PARIS
tél. : 42-45-84-84

OU TROUVER L'UNEF ?

PARIS

PARIS I Association Générale des Etudiants de Tolbiac Paris I
AGET UNEF PARIS I 90, rue de Tolbiac Tél 40 77 19 38
Salle A 402 et A 403 COOP UNEF salle A 401
PARIS II 52, rue Edouard Pailleron 75019 PARIS tél 42 45 84 84
PARIS III UNEF CENSIER 13 rue de Santeuil 75231 PARIS salle
316 tél 45 87 40 96
PARIS IV Association Générale des Etudiants de Clignancourt AGEF
IV UNEF 2, rue Francis de Croisset 75018 PARIS salle 222, tél 42 45
84 84
PARIS V UNEF 10, rue Pierre Larousse 92240 MALAKOFF tél 42
45 84 84
PARIS III, IV, V, UNEF 18, rue de la Sorbonne 75005 PARIS
(locaux syndicaux) tél 42 45 84 84
PARIS VI, PARIS VII, PARIS SCIENCES UNEF, bâtiment K 2/4,
Place Jussieu 75005 PARIS, tél 43 36 25 25 poste 37 45
PARIS VIII, Association Générale des Etudiants de Saint-Denis,
AGES UNEF, local B 130, 2, rue de la Liberté 93200 SAINT DENIS,
tél 48 21 63 64 poste 12.87
PARIS IX, Association Générale des Etudiants de Paris IX, 52, rue
Edouard Pailleron 75019 PARIS, tél 42 45 84 84
PARIS X, Association Générale des Etudiants de Nanterre, AGEN
UNEF, Université de Paris Nanterre, 200, avenue de la République
92001 NANTERRE CEDEX, salle F 307, tél 40 97 76 72
PARIS XI, Association Générale des Etudiants d'Orsay, AGEU
UNEF, Université de Paris Sud, 91405 ORSAY (près Bures Nord)
bâtiment 121, tél 69 41 76 81
PARIS XII, Association Générale des Etudiants de Paris Val de
Mame, AGEF 94 UNEF, 58, avenue Didier 94210 LA VARENNE, tél
48 86 11 79, poste 686
PARIS XIII, Association Générale des Etudiants de Paris Nord,
AGEPN, UNEF, avenue Jean-Baptiste Clément 93430 VILLETE-
NEUSE, salle D 101, tél 49 40 35 20
SCIENCES PO UNEF, 27, rue Saint Guillaume 75341 PARIS CE-
DEX 07, tél 45 49 50 50, poste 58 77
ARCHI, Association des Etudiants en Architecture, AEA UNEF,
148, rue du faubourg Saint Martin 75010 PARIS, tél 42 45 84 84
UNEF SANTE, Faculté de Médecine Pitié, 91, Bd de l'Hôpital 75634
PARIS CEDEX 13, COOP UNEF, local sous-sol du 91
INALCO, 52, rue Edouard Pailleron 75019 PARIS, tél 42 45 84 84

PROVINCE

AIX, Union Générale des Etudiants Aixois, UGEA UNEF, local 106
B fac de Lettres, avenue Robert Schumann 13100 AIX EN PRO-
VENCE, tél 42 20 85 13
AMIENS, UNEF FAC DE LETTRES, Campus Chemin du Thil,
80044 AMIENS
ANGERS, Union Générale des Etudiants d'Angers, UGEA UNEF,
Fac de Droit, Boulevard Beausser, Belle Beille 49000 ANGERS
ANGOULEME, UGEP-UNEF, 40, avenue du Recteur Pineau
86000 POITIERS
AVIGNON, UGEA UNEF, local 106 b, Fac de Lettres, avenue Robert
Schumann 13100 AIX EN PROVENCE
BESANCON, Association Générale des Etudiants de Besançon,
AGEB UNEF, Cité Carnot, Quai Veil Picart, local 5, 25000 BESAN-
CON
BORDEAUX, Fédération des Associations d'Etudiants de Bordeaux,
FAEB UNEF, Université de Bordeaux II, 146, rue Léo Saignat 33000
BORDEAUX, tél 56 91 34 24, poste 691
BREST, Association Générale des Etudiants de Brest, AGEB UNEF,
Fac de Lettres, avenue Gorgeau 29200 BREST
CAEN, Association Caennaise des Etudiants, ACE UNEF, Université
de Caen, 14032 CAEN, tél 31 94 81 40, poste 33 60
CHAMBERY, AGEG UNEF, Université III, salle H 02, BP 5538406
SAINT MARTIN D'HERES, tél 76 51 65 55
CLERMONT FERRAND, UNEF 49, Bd Gergovia BP 32 63001
CLERMONT FERRAND

DIJON, Union Générale des Etudiants de Dijon, UGED UNEF,
Résidence U, Montmuzard, Pavillon Rameau, 1er étage, 21100 DI-
JON, tél 80 65 19 50
GRENOBLE, Association Générale des Etudiants de Grenoble,
AGEG UNEF, Université III, salle U 02, BP 55 38406 SAINT
MARTIN D'HERES, tél 76 51 65 55
LE HAVRE, UNEF IUT, Place Robert Schumann 76077 LE HAVRE
LE MANS, Association Générale des Etudiants du Maine, AGEM
UNEF, Université du Maine, route de Laval, BP 535, 72017 LE
MANS CEDEX
LILLE, Association Générale des Etudiants de Lille, AGEU UNEF,
Université des Sciences et Techniques de Lille, 1, cité Scientifique
59650 VILLENEUVE D'ASCQ, tél 20 43 43 43, poste 51 26
LIMOGES, Association Générale des Etudiants de Limoges, AGEU
UNEF, BP 102, 87013 LIMOGES CEDEX, tél 55 50 01 86 et 55 79
10 62
LYON, Association Générale des Etudiants de Lyon, AGEU UNEF, 8,
rue de Volney 69000 LYON, tél 78 75 91 42
MARSEILLE, Association Générale des Etudiants de Marseille,
AGEM UNEF, Faculté Saint Charles, Place Victor Hugo 13000
MARSEILLE, tél 91 95 90 71, poste 474
METZ, UNEF 1, rue Gustave Simon 54000 NANCY
MONTPELLIER, Union Générale des Etudiants de Montpellier,
UGEN UNEF, Fac de Lettres, Montpellier III, route de Mende 34000
MONTPELLIER, tél 67 14 20 00, poste 512
MULHOUSE, Association Générale des Etudiants de Mulhouse,
AGEM UNEF, Fac de Lettres, Université de Haute Alsace, 2 rue des
Frères Lumière 68093 MULHOUSE CEDEX
NANCY, Association Générale des Etudiants de Nancy, AGEN
UNEF, 1, rue Gustave Simon, 54000 NANCY, tél 83 96 59 92
NANTES, Association Générale des Etudiants de Nantes, AGEN
UNEF, Fac de Droit, rue de la Sensive du Tertre 44000 NANTES
NICE, Union Générale des Etudiants de Nice, UGEN UNEF, Foyer
UNEF SCIENCES, Université Parc Valrose 06034 NICE, tél 93 52 98
98, poste 1468
ORLEANS, Union Générale des Etudiants de la Source, UGES
UNEF, Fac de Sciences 45017 ORLEANS CEDEX 02
PAU, UNEF PAU, Faculté de Lettres, avenue du Doyen Poplawski
64000 PAU
PERPIGNAN, Union Générale des Etudiants de Perpignan, UGEP
UNEF, 50, avenue de La Ville Neuve, bâtiment A, 66023 PERPI-
GNAN CEDEX, tél 68 50 77 93
POITIERS, Union Générale des Etudiants de Poitiers, UGEP UNEF,
40, avenue du Recteur Pineau 86000 POITIERS, tél 49 46 01 70
REIMS, Association Générale des Etudiants de Reims, AGER UNEF,
Fac de Lettres, 57, rue Pierre Taittinger 51000 REIMS
RENNES, Association Générale des Etudiants des Universités de
Rennes, AGEUR UNEF, 6 rue G. Berger 34031 RENNES, tél 99 33 51
78
ROUEN, Association Générale des Etudiants de Rouen, AGER
UNEF, boulevard De Broglie 76130 MONT SAINT AIGNAN, tél 35
07 72 79
SAINT ETIENNE, Union Générale des Etudiants de Saint-Etienne,
UGESE UNEF, 2, rue Trefilerie 42023 SAINT ETIENNE CEDEX, tél
77 42 16 27
STRASBOURG, Association Générale des Etudiants d'Alsace,
AGEA UNEF, salle O11, bât 5, 22, rue Descartes 67084 STRAS-
BOURG
TOULOUSE, Association Générale des Etudiants de Toulouse,
AGET UNEF, 15, rue des Lois 31000 TOULOUSE, tél 61 41 11 05,
poste 508
TOULON, Association Générale des Etudiants de Toulon, AGET
UNEF, Université Parc Valrose, foyer UNEF SCIENCES, 06034
NICE
TOURS, AGET UNEF, Université François Rabelais, 3, rue des Tan-
neurs 37041 TOURS CEDEX
VALENCIENNES, UNEF, bât M 1, cité Scientifique 59650 VILLE-
NEUVE D'ASCQ, tél 20 43 43 43, poste 51 26

QUESTION COUVERTURE SOCIALE ET ASSURANCES PENSEZ MNEF... ET N'Y PENSEZ PLUS!



OPUS HINTZY / 89-03

La MNEF, c'est la seule mutuelle nationale et la 1^{re} mutuelle étudiante. La MNEF, c'est le gestionnaire de la Sécu étudiante (centre payeur: MNEF 601) et, en plus, une mutuelle complémentaire pour un meilleur remboursement. La MNEF, ce sont toutes les assurances (habitation, auto, moto, voyages...) à des prix étudiants. La MNEF, c'est un ensemble d'avantages (carte jeunes, réductions, services) et plus de 150 points d'accueil partout en France...



LA PREMIÈRE MUTUELLE ÉTUDIANTE

Renseignez-vous dans votre accueil MNEF